

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Pierre Guignard - Le Conseil d'Etat va-t-il s'opposer avec fermeté au moratoire sur les OGM ?

#### **Rappel**

A la fin juin 2016, le Conseil fédéral a annoncé vouloir prolonger le moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) tout en définissant des zones spécifiques pouvant accueillir des semences génétiques. Or, notre canton a décidé d'interdire les OGM. Etant donné qu'il s'agit là d'une compétence fédérale, comme pour l'asile, le Conseil d'Etat va-t-il s'opposer avec fermeté au Conseil fédéral ou a-t-il décidé de s'en laver les mains ?

Le Conseil d'Etat est donc prié de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat entend-il oui ou non s'opposer au prolongement de ce moratoire ?
- Quels sont les outils à disposition du Conseil d'Etat pour s'opposer légalement à ce prolongement ?

#### **Réponse du Conseil d'Etat**

##### **Introduction**

La présente interpellation porte sur la prolongation du moratoire pour la mise en circulation, à des fins agricoles, horticoles ou forestières, de plantes et de parties de plantes génétiquement modifiées, de semences et d'autre matériel végétal de multiplication génétiquement modifiés ou d'animaux génétiquement modifiés au sens de l'article 37a de la loi fédérale du 21 mars 2003 sur le génie génétique.

##### **Réponses aux questions de l'interpellateur**

##### ***Le Conseil d'Etat entend-il oui ou non s'opposer au prolongement de ce moratoire ?***

L'article 37a de la loi fédérale du 21 mars 2003 sur l'application du génie génétique au domaine non humain (loi sur le génie génétique ; LGG) prévoit un délai transitoire, arrêté au 31 décembre 2017, pour la mise en circulation d'organisme génétiquement modifiés (OGM). Dans la perspective de la fin d'un moratoire, le Conseil fédéral a mis en consultation au printemps de l'année 2013 un projet de loi permettant une coexistence entre cultures conventionnelles et cultures génétiquement modifiées. Les milieux invités à la procédure de consultation se sont pour la plupart déclarés opposés à la culture d'OGM en Suisse.

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a décidé de maintenir l'interdiction de cultiver des OGM. Le 16 juin 2017, l'Assemblée fédérale a prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 le moratoire sur l'usage des OGM dans l'agriculture (nouvel article 37a LGG). Le texte de la modification était soumis à un délai référendaire, non utilisé en l'espèce, courant jusqu'au 5 octobre 2017.

Le Conseil d'Etat déclare être favorable au moratoire dans les limites arrêtées par les autorités fédérales. A cet égard, la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise prévoit que dans les limites de la législation fédérale, les organismes génétiquement modifiés sont exclus de la production des aliments et des végétaux (art. 56, al. 2).

***Quels sont les outils à disposition du Conseil d'Etat pour s'opposer légalement à ce prolongement ?***

Le Conseil d'Etat n'entend pas s'opposer à la prolongation du moratoire étant donné qu'il y est favorable. Pour rappel, la majorité des membres du Grand Conseil a notamment soutenu deux initiatives allant dans le sens du moratoire (14\_INI\_008 et 16\_INI\_021).

**Conclusion**

Au regard des éléments qui précèdent, le Conseil d'Etat déclare son intention de ne pas s'opposer à la prolongation du moratoire pour la mise en circulation de plantes, semences, autre matériel végétal de multiplication ou animaux génétiquement modifiés. Le Conseil d'Etat considère, en effet, que le moratoire représente un outil adéquat, dans la mesure où il suspend les autorisations de mise en circulation de plantes et autre matériel végétal génétiquement modifié, sans freiner les recherches et avancées techniques susceptibles de limiter, un jour, les risques et inconvénients qui suscitent des craintes légitimes. Il précise également que si les incertitudes et les craintes actuelles n'étaient pas levées d'ici 2021, il se prononcerait alors en faveur d'une nouvelle prolongation du moratoire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 décembre 2017.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*